

■ **Visas :**

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil fait appel à la société « SICALINES », pour mettre en place le spectacle de Monsieur Fred « C'est Magique » à l'ALSH Cavées, 24 rue Vincent Auriol à Creil (60100), le 29 décembre 2023.  
Une première représentation se déroulera à 14h00 pour les 6/12 ans, et une seconde représentation à 15h15 pour les 3/5 ans.

■ **Décide :**

**Article 1** : de signer une convention de prestations de services avec la société « SICALINES », 78 rue des Quatre Lemaire à Amiens (80000) représentée par sa gérante Madame Stéphanie CARPENTIER pour la réalisation de la prestation susmentionnée.

**Article 2** : de verser à ledit intervenant le montant de la prestation fixé à 970,60 € TTC.

Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la ville.

**Article 4** : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,

Creil, le 13 novembre 2023

Date de notification : **22 NOV. 2023**

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville :

**22 NOV. 2023**